

Une forêt, c'est un patrimoine à gérer

La municipalité possède environ 450 ha de forêt. Pour préserver ce patrimoine et l'exploiter en tenant compte des spécificités de la commune, à la croisée d'enjeux économiques, sociaux et écologiques, la mairie a ratifié en février un plan de gestion. Les premières actions sont en cours.

« La commune a toujours souhaité gérer sa forêt en totale autonomie et conserver dans ce domaine un pouvoir de décision. Voilà pourquoi nous ne relevons pas du régime forestier qui impose la gestion par l'ONF » explique Bernard Casamajou, adjoint à l'environnement et aux affaires maritimes. « Pourquoi lancer un plan de gestion maintenant ? Car nos arbres sont vieillissants, les tempêtes à répétition ont endommagé notre massif. Or, Lège-Cap Ferret est une ville sous les arbres. Il est essentiel de préserver ce patrimoine pour les générations futures ».

Des enjeux multiples

L'équilibre écologique est l'un des premiers enjeux attachés à la forêt. Le plan prévoit par exemple la protection des zones humides, des Prés Salés, la certification de la gestion durable des forêts (PEFC) et la préservation de parcelles boisées historiques et pittoresques. Gérer durablement la forêt, c'est aussi prévoir des traitements préventifs biologiques contre les attaques de chenilles processionnaires et de scolytes, ou programmer des débroussailllements réguliers sur toutes les parcelles en bordure de route pour prévenir le risque incendie, etc. Le plan répond aussi à un enjeu économique : il prévoit la production de bois d'œuvre et de bois d'industrie qui pourra être exploité par la filière bois locale.

Les gains engendrés par les coupes seront réinvestis

La mairie s'est surtout attardée sur les enjeux sociaux. « Nos forêts sont écocertifiées. On ne peut y faire n'importe quoi » précise Bernard Casamajou, qui a planifié les phases de travaux avec le comité de pilotage*, en s'appuyant sur un document de gestion élaboré par un expert indépendant



REPÈRES

L'État possède environ la moitié du massif de la commune. 467 propriétaires forestiers se partagent les 3 360 hectares restants (l'un d'eux détient 970 ha et 7 autres possèdent de 50 à 500 hectares). La commune possède environ 450 ha, dont 278 de forêt de résineux (le reste étant réparti entre forêts de feuillus, espaces verts et zones naturelles comme les réservoirs de Piraillan ou les Prés salés).

*composé de 2 élus (Isabelle Lamou et Bernard Casamajou), de 2 personnes ressources (Lucette Lorient et Jean-François Renard), du responsable des espaces verts de la commune (André Despujols) et d'un expert (ARGEFO).

(ARGEFO), le savoir-faire d'entreprises locales respectueuses du droit forestier et la connaissance du milieu du service des espaces verts de la commune. Pas question, par exemple, d'abattre des arbres centenaires quand ils bordent un équipement ou un établissement d'intérêt majeur pour la population ou les visiteurs. La zone est alors sécurisée, mais les bûcherons ne touchent pas aux sujets. « On ne coupe pas pour faire des recettes. Chaque fois que nous devons réaliser une coupe rase, nous expliquerons pourquoi. Les gains engendrés par l'exploitation de la forêt seront réinvestis dans de nouveaux travaux. Nous maintiendrons cet équilibre » promet Michel Sammarcelli.

En 2016, les premiers travaux concernent des éclaircies, des débroussailllements, un peu de reboisement, du cloisonnement et quelques coupes rases. Le tout sur 14 parcelles pour une recette de 13 000 euros... qui servira à financer une partie des actions programmées pour l'exercice 2017 du plan de gestion.



Le comité de pilotage, installé depuis avril 2015, assure le suivi et la validation des décisions.